

Le 24 août 2012



La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6, rues de Kerhuel CS 29029
29196 Quimper cedex

nous écrire cgt@cg29.fr nous voir <http://cgtcg29.fr>

Monsieur le Président
du
Conseil Général du Finistère

Objet : Protection sociale des agents du Conseil Général

Monsieur le Président,

Des dispositions réglementaires confirment maintenant clairement la possibilité, pour les employeurs publics, de participer financièrement à la protection sociale complémentaire des agents, que ce soit en matière de santé ou de prévoyance.

Le Conseil Général participe déjà financièrement, sous certaines conditions, aux contrats de prévoyance de certains agents.

Cependant, compte tenu des attaques répétées contre notre système de protection sociale, le recours à la protection sociale complémentaire s'avère de plus en plus nécessaire, y compris dans le domaine de la santé.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'ouvrir les négociations qui s'imposent pour que se mette en place, au Conseil Général du Finistère, une politique de protection sociale des agents digne d'une collectivité de 4000 agents.

Recevez, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Le secrétaire général

Lionel BOCHER